

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

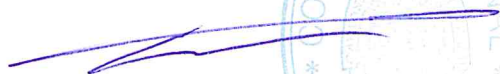
Décisions:

Le Conseil communal décide :

- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la CISTEP.
- D'autoriser la Municipalité à ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.
- De fixer le taux d'imposition à 78%, pour les chiffres 1, 2, et 3 de l'arrêté, les taux des autres rubriques restant inchangés.
- D'adopter ce taux d'imposition pour l'année 2019 seulement.

Ainsi délibéré en séance du lundi 8 octobre 2018

Le Président



Frédéric Gex

La Secrétaire



Alexandra Piot